

Arrêté du 24 mai 2005 modifiant la composition nominative du conseil d'administration de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

NOR : *SANH0530220A*

Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 6147-1, R. 714-2-14 et R. 716-3-2 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 97-1185 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à la ministre de l'emploi et de la solidarité du 1^o de l'article 2 du décret du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 1998 modifié fixant la composition nominative du conseil d'administration de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

Le deuxième tiret du *b* du 10^o de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du 4 décembre 1998 est modifié comme suit :

M. Mercereau (François), inspecteur général des affaires sociales, en remplacement de M. Rollet (Christian).

Article 2

Le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la solidarité et de la santé.

Fait à Paris, le 24 mai 2005.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins,*
J. Castex